

Un policier purge sa peine sous bracelet électronique, mais reste en service à Bruxelles

Tim Lescauwaet, Carmen Schelkens

Un policier avec un bracelet électronique à la cheville. Cela peut sembler complètement contradictoire, mais dans la zone de police de Bruxelles-Ouest, c'est une réalité. Un agent de la circulation a été condamné à huit mois de prison pour avoir sorti son arme de service - en civil - lors d'une altercation. Il purge désormais cette peine avec un bracelet électronique. "En tout état de cause, il n'est pas présent sur le terrain en ce moment", précise la zone de police à nos confrères de HLN.

Un policier de 41 ans de la zone de police de Bruxelles-Ouest porte un bracelet électronique depuis le début du mois. Ce dernier a été condamné à huit mois de prison et purge donc sa peine sous surveillance électronique, rapporte HLN. L'homme a été actif au sein du service de la circulation pendant de nombreuses années, mais aujourd'hui, au vu des circonstances, il "n'est plus sur le terrain". "Une procédure disciplinaire est également en cours. Elle a été entamée dès que nous avons eu connaissance de la condamnation. Mais le policier n'est en aucun cas présent sur le terrain en ce moment", affirme la zone de police à nos confrères.

Altercation

Pourquoi l'agent a-t-il été condamné à une peine de prison? Les faits remontent au 23 février 2018. Ce jour-là, l'homme rentrait chez lui après le travail avec deux autres collègues. Sur l'autoroute, les agents ont commencé à se disputer avec les trois occupants d'une camionnette. Après quelques gestes - les policiers affirment qu'ils ont montré leur brassard de police - la camionnette a pris la direction d'un parking situé sur l'autoroute à Bertem.

Une bagarre a alors éclaté entre les policiers et les occupants du véhicule. À l'époque, la menace terroriste était en niveau 4 en Belgique, ce qui signifie que les agents pouvaient rentrer chez eux avec leur arme de service. Pendant l'altercation, un des policiers - qui était en civil - a sorti son arme. Il l'a pointée en direction de l'un des trois hommes, mais n'a pas tiré. Il a fini par frapper la victime avec la crosse de son arme.

Surveillance électronique

Le quadragénaire et son collègue ont d'abord été acquittés par le tribunal. Mais en août dernier - plus de cinq ans après les faits - la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un verdict définitif et a condamné le policier à huit mois d'emprisonnement effectif. "Un excès de violence policière non autorisé, utilisant une arme de service armée, en civil, et sans légitimation pour déclarer sa qualité de policier, représente un grand danger pour l'ordre et la sécurité publics et dénote un grave détournement de la fonction de policier", peut-on lire dans l'arrêt rendu par la Cour d'appel.

Bien qu'il ait été condamné à une peine d'emprisonnement effective, l'officier de police ne passera pas par la case prison. Il purge actuellement sa peine, mais sous surveillance électronique via un bracelet à la cheville. D'après les informations de HLN, le policier condamné est toujours employé par la zone de police de Bruxelles-Ouest. Il y distribue depuis des années des amendes à ceux qui enfreignent le code de la route, notamment à Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean.

Procédure disciplinaire

De son côté, la zone de police précise que l'agent n'est pas en service actuellement. Mais d'après HLN, l'homme serait seulement "en congé" pour le moment. Une procédure disciplinaire a été ouverte en interne et l'agent risque diverses sanctions, allant d'une perte de salaire à un licenciement définitif. La zone de police n'a pas donné plus de détails sur la durée de la peine du policier. On ne sait pas combien de temps il devra porter son bracelet électronique. "Nous ne sommes pas au courant de l'application de la sanction", fait savoir la zone de police.

LIRE AUSSI

Gratis onbeperkt toegang tot Showbytes? Dat kan!

Log in of maak een account aan en mis niks meer van de sterren.

[Ja, ik wil gratis onbeperkt toegang](#)